



**Bureau
d'information
et de
communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Point de presse COVID du 17 avril 2020

La présidente du Conseil d'Etat a ouvert le point de presse en évoquant la période d'entre-deux que nous vivons, où les Cantons continuent d'appliquer le droit fédéral en ne disposant que d'une marge de manœuvre restreinte. Nuria Gorrite a ensuite donné des informations sur le dispositif d'accueil de jour des enfants. La cheffe du Département des institutions et du territoire, Christelle Luisier Brodard et le chef du Département de l'économie ont ensuite présenté l'arrêté du Conseil d'Etat sur l'aide aux locataires et bailleurs de locaux commerciaux, qui permet au canton de Vaud de pallier l'absence d'aide de la Confédération. Une aide qui s'adresse aux petits commerçants et restaurateurs (voir le communiqué de presse et l'arrêté). Philippe Leuba a ensuite fait un focus sur le contrôle des chantiers (15 décisions de fermeture ont été prises), avant de présenter le soutien de 20 millions prévu pour sauver les quelque 200 start-up et scale-up du canton. Le chef de l'Economie a enfin dressé un bilan actualisé des RHT (chômage partiel).

[Point de presse COVID du Conseil d'Etat - dossier de presse du 17 avril 2020](#)

[Communiqué du 17 avril 2020 \(aide aux locataires et bailleurs de locaux commerciaux\)](#)

[Discours de la présidente du Conseil d'Etat - 17 avril 2020](#)

[Archives des points de presse COVID Vaud \(enregistrements vidéo\)](#)

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 17 avril 2020